

FO : le syndicat qui reste un syndicat

CAPL C du 11 octobre 2012

Tableau d'avancement 2013 « 8^{ème} échelon »

Affectation des stagiaires



1) Tableau d'avancement (TA) 2013 pour l'accès au 8^{ème} échelon

Voici les conditions pour être promu au 8^{ème} échelon :

- 3 années d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon au 31 décembre 2012 ;
- pas de note négative au cours des 3 dernières années ou d'instance disciplinaire en cours;
- **priorité d'inscription au bénéfice de l'âge** (avoir 61 ans au plus tard le 31/12/2013).

Pour **FO**, traiter un changement d'échelon comme une promotion au grade supérieur est scandaleux.

Pour FO, s'il s'agit d'un échelon digne de ce nom, l'avancement doit être AUTOMATIQUE et NON CONTINGENTE.

Le premier tableau d'avancement à cet échelon que l'administration elle-même qualifie de « *spécial* » a été établi au titre de l'année 2012, directement en CAP Nationale : 30% seulement des agents remplissant les conditions ont été promus.

Un nouveau tableau avec **date d'effet au 01/01/2013** doit être établi au second semestre 2012 : c'est l'objet de la CAP Locale réunie ce jour, puis de la CAP Nationale qui se tiendra le 20 novembre prochain (projet sur Ulysse le 19/11/2012). Les collègues effectivement promus sur le tableau définitif obtiendront un petit **bonus de 14 points d'indice** (passage de 416 à 430, avec date d'effet au 01/01/2013).

F.O.-DGFIP combat le contingentement et revendique que tous les agents remplissant les conditions d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon puissent bénéficier du 8^{ème} échelon.

Pour FO, tous les agents remplissant les conditions doivent être promus.

Par ailleurs **F.O.-DGFIP** revendique pour tous une revalorisation indiciaire de **60 points** ainsi que la création de grades de fin de carrière. Cette revendication trouve d'autant plus sa légitimité avec la polyvalence et la polycompétence exigées des agents dans le cadre des réformes de structures imposées et ne serait que justice eu égard aux revalorisations et primes accordées à l'encadrement supérieur.

Voici la liste proposée par la direction locale, appelée Plage Utile de Sélection (PUS) :

Filière	Civilité	NOM Prénom
FGP	Mme	Non communicable en ligne
FF	Mme	
FGP	M.	
FF	Mme	
FF	Mme	
FF	Mme	
FF	Mme	
FF	Mme	

NB : Les candidats dont les noms sont suivis d'un * sont tous inscrits au titre de la priorité liée à l'année de naissance.
7 collègues seulement sont proposés alors que 24 remplissent les conditions dans le département de l'Oise, soit un ratio de 29%.

2) Affectation des agents d'administration stagiaires au 01/10/2012

Filière Gestion Publique :

3 stagiaires de catégorie C ont été affectés dans l'Oise à compter du 1^{er} octobre 2012, mais l'un d'eux a refusé le bénéfice du concours. Il en restait donc 2 à affecter dans le département, ce qui laissait l'embarras du choix, 11 postes de catégorie C étant vacants.

Les élus ont dénoncé le fait scandaleux qu'un des stagiaires ait été affecté sur un poste demandé au titre des mutations internes. En contrepartie, pour l'agent lésé, **FO** attend que la direction prenne ses responsabilités en affectant le collègue 'doublé' sur un de ses premiers vœux dans les meilleurs délais.

FO a demandé au Président ce qui avait motivé son choix d'affecter un stagiaire à Saint-Leu-d'Esserent et l'autre à Beauvais Amendes, ce qui n'était pas évident en regardant les choix de ces deux nouveaux collègues. La réponse de la direction locale n'a pas été très convaincante...

Les stagiaires sont actuellement en formation à l'ENFiP-C et arriveront dans les services le 19 novembre :

Prénom NOM	grade	origine	date	ancienne affectation	nouvelle affectation
Non communicable en ligne	AA1	stagiaire	01/10/2012	ENFiP-C	Saint-Leu-d'Esserent
	AA1	stagiaire	01/10/2012	ENFiP-C	Beauvais Amendes
	AA1	concours	01/10/2012	Beauvais municipale	ENFiP-B
	AA1	concours	01/10/2012	Saint-Just-en-Chaussée	ENFiP-B
	AAP1	retraite	01/12/2012	Lassigny	retraite

Les stagiaires de catégorie B seront affectés lors de la CAPL de mutations internes du 16 novembre.

Filière Fiscale :

Le mouvement complémentaire C sera affecté lors d'une CAP Locale qui devrait se tenir fin novembre ou début décembre. En effet le mouvement définitif n'est publiable qu'à partir du 9 novembre, date de fin de la CAPN, et il faut tenir compte des délais de gestion.

3) Question diverse

La CAP Locale de liste d'aptitude « C en B » se tiendra finalement le 12 novembre pour la promotion 2013.

URGENT

avant le 25 octobre

Pétition [disponible en ligne](#) sur le site web **F.O.-DGFIP national**



SIGNEZ LA PETITION